



Envoyé en préfecture le 25/11/2021

Reçu en préfecture le 25/11/2021

DÉPARTEMENT
Côte d'Or

Affiché le

ID : 021-200000925-20211118-18_11_21_04-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire Séance du 18 novembre 2021

DATE DE CONVOCATION
12 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le **18 novembre** à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, Monsieur Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER (pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKY), M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE (pouvoir de M. Marital PARIZOT), M. Jean-Luc AUCLAIR (pouvoir de M. Dominique CHOPPIN), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (arrivé à 18h30), M. Daniel CHETTA, Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON (arrivé à 18h15), M. Simon GEVREY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON, Mme Evelyne MONNOT (suppléante de Mme Marie-Paule FONTAINE), M. Paul MURANO (arrivé à 18h20), M. Bernard NAVILLON (arrivé à 18h25), Mme Christine NIRLO, Mme Monique PINGET, M. Emmanuel PONTILLO, M. Bernard SOUBEYRAND (arrivé à 18h20), M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient excusés : Mme. Zineb HEMAIRIA, Mme Nathalie ANDREOLETTI, Mme Bernadette BERGER (suppléante de M. Martial PARIZOT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Dominique CHOPPIN (pouvoir donné à M. Jean-Luc AUCLAIR), M. Jean-Marie FERREUX (suppléé par Mme Laurence SCHERRER), Mme Marie-Paule FONTAINE (suppléée par Mme Evelyne MONNOT), Mme Maryline GRANDIOWSKY (pouvoir donné à M. Vincent CROUZIER), M. Martial PARIZOT (pouvoir à M. Guy MORELLE), M. Jean-Emmanuel ROLLIN, Mme Laurence SCHERRER (suppléante de M. Jean-Marie FERREUX).

Secrétaire de séance : Monsieur Gilles BRACHOTTE, Vice-président délégué à la Mutualisation, à la Communication, à l'Action culturelle et au Tourisme.

18/11/2021/04

NOMBRE DES MEMBRES
EN EXERCICE : 36
PRÉSENTS : 27
VOTANTS : 30

**Objet : Volet collectif du Fonds Régional des Territoires (FRT)
Proposition de création d'un annuaire numérique**

Vu les articles L.1511-1 à L.1511-8 et notamment l'article L.1511-2, L.1111-8 et R.1111-1 du Code général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique et d'Affirmation des Métropoles, dite loi MAPTAM,

Vu l'instruction NOR INTB1531125J du 22 décembre 2015 relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des Collectivités Territoriales et de leurs groupements, issue de l'application de la loi NOTRe ;

Vu l'encadrement temporaire des mesures d'aide d'État visant à soutenir l'économie dans le contexte actuel de la flambée de COVID-19 du 20/03/2020 (Journal officiel de l'Union européenne - 2020/C 91 I/01),

Vu les délibérations du Conseil Régional en date des 25 et 26 juin 2020,

Il est rappelé que le volet « Collectivité » du FRT est destiné à permettre le financement de projets collectifs qui soutiennent le redémarrage et le développement des activités commerciales et artisanales sur les territoires.

Le règlement d'intervention relatif à ce volet « Collectivité » est annexé pour mémoire à la présente délibération.

Les artisans et commerçants du territoire font fréquemment état de leurs difficultés à se faire connaître auprès des habitants, par manque de temps ou de moyens techniques et financiers.

Le projet de mise en place d'un annuaire numérique qui recenserait les commerces, services et artisanats de la Plaine Dijonnaise permettrait à tous les habitants de les identifier et de les localiser facilement.

Il convient de souligner que cet outil serait un moyen de contribuer à la pérennité de ces acteurs économiques de proximité. Il permettrait de les faire connaître davantage et serait utile à la mise en valeur de leurs productions et de leurs savoir-faire locaux.

L'annuaire numérique serait directement accessible via le nouveau site web de la Communauté de communes de la Plaine Dijonnaise.

Plusieurs collectivités, dont la Communauté de Communes Gevrey-Nuits par exemple, ont déjà mis en œuvre ce type de service via une plateforme externalisée à laquelle on accède par un lien depuis le site internet de la collectivité.

Un tel projet impliquerait également des opérations de communication soutenues, d'une part à destination des commerçants et artisans, afin qu'ils connaissent cet outil gratuit mis à leur disposition et ajoutent des informations complémentaires, d'autre part à destination des habitants, afin qu'ils puissent avoir connaissance de ce service facile d'accès.

Le recours à un photographe professionnel pour alimenter la page d'accueil avec des prises de vues d'artisanats locaux ou de productions locales, permettrait de personnaliser l'annuaire.

Il ressort des consultations effectuées auprès de différents prestataires que l'enveloppe globale à allouer pour financer la création de cet annuaire et les actions de communication à mettre en œuvre pour le promouvoir s'élève à 12 500 euros.

Les services de la Région ont confirmé la possibilité de financer l'ensemble de ces dépenses, via le Fonds Régional des Territoires, dès lors que ces prestations sont externalisées par la collectivité.

Il est rappelé que la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise a reçu, par délégation d'octroi de la Région Bourgogne-Franche-Comté, l'affectation et la gestion du FRT, ce qui implique qu'elle octroie et verse les aides au nom de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Considérant les éléments précités,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **par** :

- **01 ABSTENTION**,
- **29 voix POUR**,
- **APPROUVE** la création d'un annuaire numérique et le subventionnement, via les crédits régionaux et communautaires du Fonds Régional des Territoires, de l'ensemble des dépenses nécessaires à sa mise en œuvre, pour un montant total de 12 500 euros (Douze mille cinq cents euros),
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout acte, ainsi que tout document ci-rapportant et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 22 novembre 2021

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de
Communes de la Plaine Dijonnaise,
Maire d'IZIER

AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - www.plainedijonnaise.fr